





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-102**

Séance publique du

31 mars 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170331- lmc1105884-DE-1-1
Date de signature : 04/04/2017
Date de réception : mardi 4 avril 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2017 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE**

Le 31 mars 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Edouard BALDO à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Alexandre GALLESE à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2017

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2017 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a décidé de reconduire en 2017 l'aide aux travaux de proximité dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux Communes.

Sont concernés les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, mandatés à la section d'investissement, à savoir :

- Equipements sportifs (gymnases, pistes de skate, mur d'escalade, aménagement de terrains...),
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune,
- Aménagement de voies et de réseaux,
- Travaux divers sur les bâtiments communaux (mairie, écoles, structures de la petite enfance...),
- Démolitions préalables à de futurs travaux,
- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Toute opération est limitée à une seule tranche par année quel que soit le type de travaux.

Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Départemental sont :

- L'environnement et le développement durable,
- Le sport et la jeunesse,
- La culture,
- Le foncier et l'habitat social,
- L'accueil de la petite enfance.

Sont exclues du bénéfice de cette aide :

- Les acquisitions de mobilier et matériel,
- Les acquisitions de véhicules,
- Les acquisitions foncières et immobilières
- Les études,
- Les installations d'alarmes anti-intrusion, stores et systèmes de vidéo-surveillance.

Taux de la subvention : Le taux de subvention est de 70% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet, étant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 30 % du montant hors taxe du projet.

L'attribution d'une subvention départementale est donc exclusive de tout autre financement public. Les plans de financement sont joints en annexe du présent rapport.

Caractéristiques de la subvention :

- Limitation du nombre de dossiers pouvant être déposés à 10 pour les communes de plus de 20 000 habitants.
- Ne sont éligibles que les projets dont le coût réel est inférieur à 100.000 € HT.

Délai de réalisation : Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 3 ans à compter de la date de délibération de l'Assemblée Départementale ayant accordé cette aide sous peine de caducité des aides consenties, sauf dérogation expresse.

Est soumise à approbation la liste ci-après de 10 opérations :

NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT
DIRECTION BATIMENTS ET GRANDS TRAVAUX	
1 - Ravalement et remplacement des menuiseries extérieures - coté rue - Groupe scolaire Peisson situé route de Gardanne à Luynes	100 000 €
2 - Réhabilitation des locaux intérieurs, façades et menuiseries extérieures côté nord - Bastide Granet situé chemin de Granet - 2ème phase	100 000 €
3 - Installation d'un voile d'ombrage dans les cours sur structure en poteaux métalliques - Ecoles du Pont de l'Arc : école maternelle la Félicité et école élémentaire les Floralties	80 000 €
4 - Ravalement de façade coté crèche Baby Symphonie - Immeuble 17 à 27 rue Venel - Centre-Ville	100 000 €
5 - Ravalement des façades et réfection des menuiseries extérieures de l'immeuble Laffont - 3 avenue des libérateurs à Luynes car présence d'une structure multi accueil assistantes maternelles	50 000 €
6 - Réfection des vestiaires et sanitaires y compris désamiantage des carrelages et ravalement des façades du Gymnase Coulange Bld Schweitzer	100 000 €
7 - Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse des vestiaires et ravalement des façades du Gymnase Mistral avenue Laurent Vibert	100 000 €
DIRECTION DES SPORTS	
1 - Aménagement de locaux associatifs au stade Fernand Bouteille à Puyricard	85 000 €
2 - Construction de gradins en béton pour le terrain de sport du Complexe sportif du Val de l'Arc	85 000 €
DIRECTION ARCHITECTURE PATRIMOINE ET MUSEES	
1- Aménagement muséographique du Musée du Vieil Aix	85 000 €

Le montant global de ces opérations est de : **885 000 €HT**

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un co-financement au titre des travaux de proximité.
- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Départemental de 70 % du coût hors taxe de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2017-102 - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2017 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT
AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

ANNEXE : PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES PROJETS SOLLICITES

NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT	FINANCEMENTS	
		Participation Conseil Départemental 70% plafonné à 85 000€ HT	Autofinancement Ville d'Aix-en- Provence
DIRECTION BATIMENTS ET GRANDS TRAVAUX			
1 - Ravalement et remplacement des menuiseries extérieures - coté rue - Groupe scolaire Peisson situé route de Gardanne à Luynes	100 000 €	59 500 €	40 500 €
2 - Réhabilitation des locaux intérieurs, façades et menuiseries extérieures côté nord - Bastide Granet situé chemin de Granet - 2ème phase	100 000 €	59 500 €	40 500 €
3 - Installation d'un voile d'ombrage dans les cours sur structure en poteaux métalliques - Ecoles du Pont de l'Arc : école maternelle la Félicité et école élémentaire les Floralties	80 000 €	56 000 €	24 000 €
4 - Ravalement de façade coté crèche Baby Symphonie - Immeuble 17 à 27 rue Venel - Centre-Ville	100 000 €	59 500 €	40 500 €
5 - Ravalement des façades et réfection des menuiseries extérieures de l'immeuble Laffont - 3 avenue des libérateurs à Luynes car présence d'une structure multi accueil assistantes maternelles	50 000 €	35 000 €	15 000 €
6 - Réfection des vestiaires et sanitaires y compris désamiantage des carrelages et ravalement des façades du Gymnase Coulange Bld Schweitzer	100 000 €	59 500 €	40 500 €
7 - Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse des vestiaires et ravalement des façades du Gymnase Mistral avenue Laurent Vibert	100 000 €	59 500 €	40 500 €
DIRECTION DES SPORTS			
1 - Aménagement de locaux associatifs au stade Fernand Bouteille à Puyricard	85 000 €	59 500 €	25 500 €
2 - Construction de gradins en béton pour le terrain de sport du Complexe sportif du Val de l'Arc	85 000 €	59 500 €	25 500 €
DIRECTION ARCHITECTURE PATRIMOINE ET MUSEES			
1- Aménagement muséographique du Musée du Vieil Aix	85 000 €	59 500 €	25 500 €
TOTAL	885 000 €	567 000 €	318 000 €